Imposition des congés ou ...imposition des congés !

La Direction de Partenor a décidé d'imposer les congés aux salariés. Et bien entendu nous en sommes tous très contents, nous ne savions pas quand partir… Bien entendu, comme la Direction l'écrit, elle en a le droit et la **Loi** l'y autorise…
Youpi.
La Direction vous a demandé de prendre des RTT et des jours de CET, elle vous a peut-être mis en activité partielle aussi, et maintenant, elle vous impose de prendre des congés (souvent du 10 au 30 août), et **elle en a le droit !**
Malheureusement, la Direction ne voit les efforts que de manière unilatérale. Donnez pour l'entreprise !
Au syndicat nous pensons que cette position est inacceptable.
Si vous avez assisté aux 2 réunions du 2 et 3 juin, vous avez peut être entendu la Direction accuser les élus du CSE de vouloir l'envoyer en prison et de répondre par un refus aux avis qui leur sont demandés par la négative « *uniquement pour faire chier* » comme l'a dit la Directrice le mardi 2.

Ces propos sont inacceptables.
Et mensongers.
Nous vous laissons juges.
Si vous voulez en discuter avec nous, vous pouvez nous contacter ICI.